



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE VAUCLUSE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT.
Bureau de l'environnement
et des affaires foncières.

ARRETE

N° S12007-08-28-0040-PREF du 28 août 2007.

déclarant cessibles, au bénéfice du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL), les parcelles nécessaires à la réalisation du projet suivant : **Aménagement du chemin de la Reine, en vue de la protection contre les inondations d'une crue de 550 m3/s, sur le territoire de la commune de BOLLENE.**

**LE PREFET DE VAUCLUSE,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,**

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles L11.8 et R 11.19 à R 11.31 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 0060 en date du 05 juillet 2007, portant déclaration d'utilité publique et déclaration d'intérêt général du projet suivant : **Aménagement du chemin de la Reine, en vue de la protection contre les inondations d'une crue de 550 m3/s, par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez**, et emportant mise en compatibilité du plan d'occupation des sols valant plan local d'urbanisme de la commune de BOLLENE ;

VU l'arrêté préfectoral n° 0010 en date du 21 juin 2007, prescrivant du 09 au 25 juillet 2007, l'ouverture d'une nouvelle enquête parcellaire en vue de la réalisation du projet suivant : **Aménagement du chemin de la Reine, en vue de la protection contre les inondations d'une crue de 550 m3/s, sur le territoire de la commune de BOLLENE, par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez ;**

VU le dossier d'enquête parcellaire constitué comme il est dit à l'article R 11.19 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

VU l'avis favorable assorti de trois recommandations émis par le commissaire enquêteur le 1er août 2007 ;

.../...

VU le courrier en date du 13 août 2007, par lequel le Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez prend en compte les recommandations du commissaire enquêteur, et sollicite la prise de l'arrêté préfectoral rendant cessibles les parcelles nécessaires à la réalisation de l'opération, et pour lesquelles aucune transaction à l'amiable ne peut intervenir ;

VU le plan parcellaire des propriétés dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation du projet ;

VU la liste des propriétaires tels qu'ils sont connus d'après les documents cadastraux et les renseignements recueillis par l'expropriant ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de poursuivre la procédure d'expropriation engagée ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de Vaucluse ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er.- Sont déclarées cessibles, au bénéfice du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL), les parcelles désignées à l'état parcellaire et aux plans ci-annexés (à l'exception des parcelles cadastrées BC n° 159 et BC n° 232 pour lesquelles une transaction amiable est en cours), situées sur le territoire de la commune de BOLLENE, et nécessaires à la réalisation du projet suivant : **Aménagement du chemin de la Reine à BOLLENE, en vue de la protection contre les inondations d'une crue de 550 m³/s, sur le territoire de la commune de BOLLENE, par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez.**

ARTICLE 2 - Le Secrétaire Général de la Préfecture de Vaucluse, le Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez et le Maire de BOLLENE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de VAUCLUSE.

Avignon, le 28 AOÛT 2007

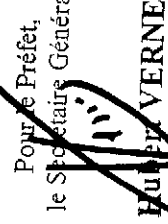
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,



Hubert VERNET.

Section N° Parcelle	Surface cadastrale	Zonage POS	Nature	Nom du propriétaire	Prénom	Qualité	Adresse	Code postal	Commune	Date et lieu de naissance	Profession	Nom du conjoint	Nature des travaux	Surface en m² de l'emprise du projet dont l'acquisition est nécessaire	% de la Surface totale dans l'emprise du projet dont l'acquisition est nécessaire	Procédure
BH 1	10 664 m²	NC11	Vignes	BOYER	Pierre	Propriétaire	Le Plan d'Alès	26 790	ROCHEGUIDE	06/03/1951 à Bollène (84)	Agriculteur	Océle ZAUGG (Divorcé)	Rehaussement chemin de la Reine Création du fossé pluvial	1 286 m²	12%	DUP Acquisition Expropriation
BE 34	1 677 m²	NC11	Vignes	BOYER	Bernard	Propriétaire	La Bastide	84 820	VISAN	06/11/1945 à Vaireas (84)	Retraité	Nicole PHILIP	Elargissement de l'ouvrage de restitution	763 m²	45%	DUP Acquisition Expropriation
BE 35	10 311 m²	NC11	Terres	BOYER	Pierre	Propriétaire	Le Plan d'Alès	26 790	ROCHEGUIDE	06/03/1951 à Bollène (84)	Agriculteur	Océle ZAUGG (Divorcé)	Rehaussement chemin de la Reine	1 929 m²	19%	DUP Acquisition Expropriation
BH 69	4 960 m²	NC11	Terres	SIE DES PRODUITS REFRACTAIRES DE BOLLENE VALABREGUE VALABREGUE (n° SIREN : 706 620 069 B - RC Carpentras) Directeur Monsieur CAZAUX		Propriétaire	Avenue Emile Lachaux	84 500	BOLLENE				Création du fossé pluvial	826 m²	17%	DUP Acquisition Expropriation
BH 72	4 906 m²	NC11	Terres	MILLET CORNETTO	Chantal	Propriétaire	31, allée de la Montagnette	13 620	CARRY LE ROUET	21/03/1951 à Orange (84)	Médecin	Jean-Louis BERGE -LEFRANC	Création du fossé pluvial	674 m²	14%	DUP Acquisition Expropriation
BH 76	1 427 m²	NC11	Terres	CHERON	Sylvie	Propriétaire	186, chemin de la Reine	84 500	BOLLENE	16/12/1951 à Alençon (61)	Secrétaire	Jean-Marc COURBET	Création du fossé pluvial	305 m²	21%	DUP Acquisition Expropriation
BH 80	1 289 m²	NC11	Terres	COURBET	Jean-Marc	Propriétaire	186, chemin de la Reine	84 500	BOLLENE	26/07/1947 à Camaret (84)	Retraité	Sylvie CHERON	Création du fossé pluvial	136 m²	11%	DUP Acquisition Expropriation
BH 83	5 832 m²	NC11	Terres	BRANCHE PRUNIER-ELY	Hermine Patrice	Usufruitière Nu-propriétaire	366, chemin des Jardins 467, Boulevard Michel Lafourcade Les Gémeaux - Castor 3	84 500 83 300	BOLLENE DRAGUIGNAN	26/04/1921 à Lyon (69, 2 ^{ème}) 30/08/1968 à Orange (84)	Retraitee Domtées inconnues malgré recherches	Raoul ELY (Décédé) Célibataire	Création du fossé pluvial Rehaussement chemin de la Reine	989 m²	17%	DUP Acquisition Expropriation
BH 86	3 005 m²	NC11	Terres	BRANCHE PRUNIER-ELY	Hermine Patrice	Usufruitière Nu-propriétaire	366, chemin des Jardins Les Gémeaux Castor 3	84 500 83 300	BOLLENE DRAGUIGNAN	26/04/1921 à Lyon (69, 2 ^{ème}) 30/08/1968 à Orange (84)	Retraitee Domtées inconnues malgré recherches	Raoul ELY (Décédé) Célibataire	Création du fossé pluvial	564 m²	19%	DUP Acquisition
BC 156	10 161 m²	Nda	Terres & Landes	Commune de Bollène		Propriétaire	BP 207	84 506	BOLLENE Coex				Création rampe d'accès	8 139 m²	80%	Transaction à Tariable
BC 222	12 121 m²	NDa	Terres	Commune de Bollène		Propriétaire	BP 207	84 506	BOLLENE Coex				Zone de stockage des graviers	12 121 m²	100%	Transaction à Tariable
BC 160	3 872 m²	NC1a	Landes	BOYER	Bernard	Propriétaire	La Bastide	84 820	VISAN	06/11/1945 à Vaireas (84)	Retraité	Nicole PHILIP	Création rampe d'accès	3 872 m²	100%	DUP Acquisition Expropriation
BC 161	1 556 m²	NC1a	Landes	BOYER	Bernard	Propriétaire	La Bastide	84 820	VISAN	06/11/1945 à Vaireas (84)	Retraité	Nicole PHILIP	Création rampe d'accès	1 556 m²	100%	DUP Acquisition Expropriation

Vu pour être annexé à mon arrêté
en date de ce jour,
Avignon, le **28 AOUT 2007**

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général,

HUBERT VERNET



VUES EN PLAN DU PROJET

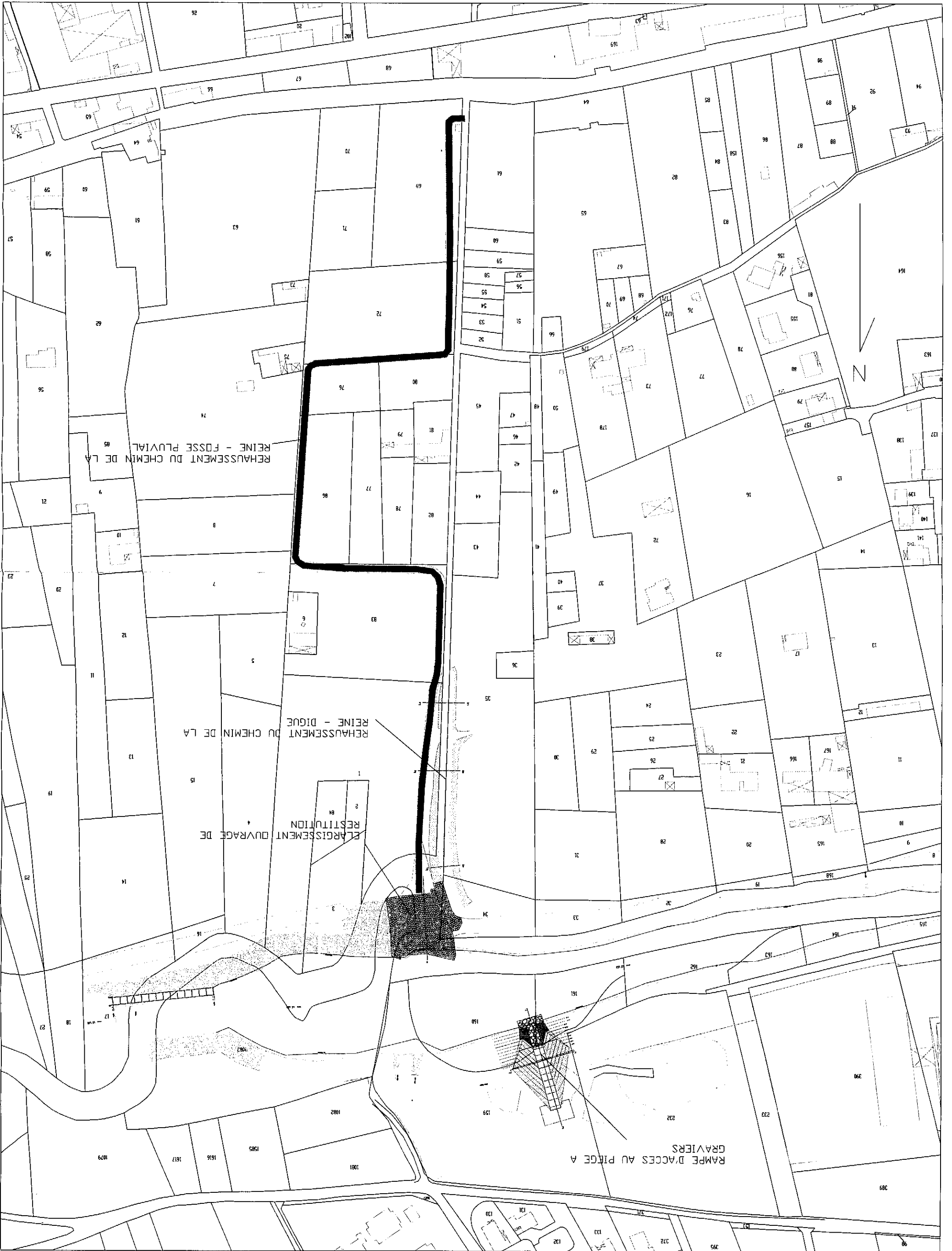
ECH/ 1/2000ème

Dessine par: DLH
Edité le: SEPTEMBRE 2006
Fichier:

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE LA REINE A BOLLENE
DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES - PLANS DE PROJET



AMÉNAGEMENT & ENVIRONNEMENT



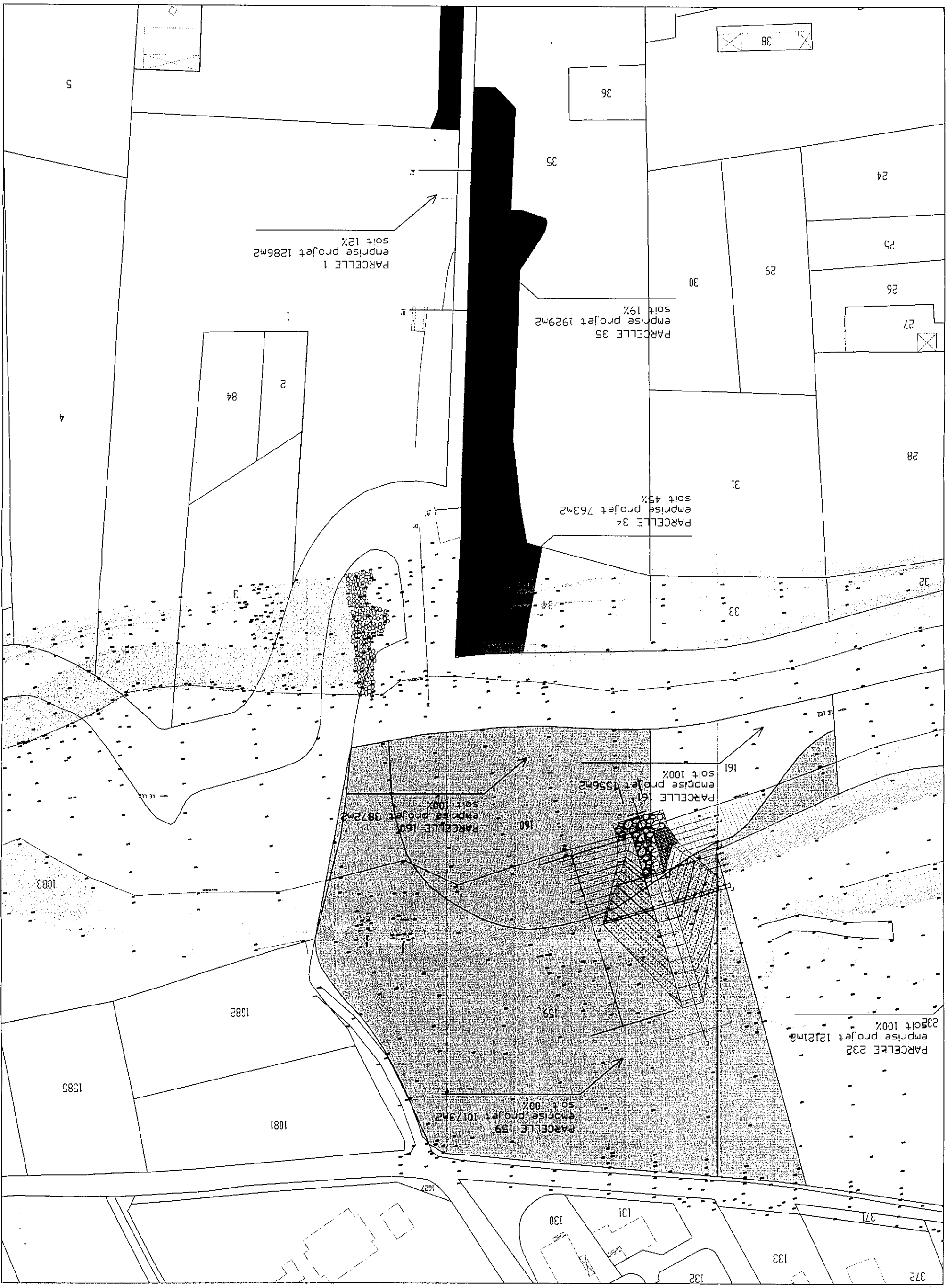


VUE DES PARCELLES CONCERNÉES
PAR LE PROJET

ECH/ 1/100ème
Date: 1er JUILLET 2006

Dessiné par: DLH
Fichier:

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE LA REINE A BOLLENE
DOSSIER RÉGLEMENTAIRE





VUE DES PARCELLES CONCERNÉES
PAR LE PROJET

ECH/ 1/1000ème
en A3

Dessiné par: DLH
Edité le: JUILLET 2006
Fichier:

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE LA REINE A BOLLENE
DOSSIER RÉGLEMENTAIRE



AMÉNAGEMENT & ENVIRONNEMENT

